

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°09/2025
Jeudi 16 Octobre 2025 à 18h00 – Hôtel de Ville

PROCES-VERBAL

Le dix octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, convoqué le trois octobre précédent, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Président du Centre Communal d'Action Sociale. Il a été alors immédiatement constaté que le quorum n'était pas atteint, conformément à l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). La séance n'a donc pas pu se tenir. La réunion a ainsi été reportée avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au Jeudi 16 octobre 2025 à 18h00.

Le seize octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, convoqué le treize octobre précédent, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Delphine POIRIER, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Myriam SEVENERY, Annie COGNON, André AGNIEL.

Absents : Catherine CLIMENT, Mélanie SALLE, Claude CADENAT, Sarah AIT IDIR, Marie-Line VIGNE, Christine LE ROY DE PRESALE, Raphaëlle DELENTE, Françoise LLINARES, Vincente OBIOL.

Nombre de membres présents = 6 / Nombre de votants = 6 / Nombre d'absents = 9

Secrétaire de séance : Myriam SEVENERY

* * *

1 – Approbation des procès-verbaux de séance du 11 juin et du 10 octobre 2025

Un document annexe à cette question est joint au rapport de présentation

Rapporteur : Delphine POIRIER, vice-présidente

Les procès-verbaux ont été soumis à l'approbation de l'assemblée.

Aucune observation n'est émise et les procès-verbaux ont été adoptés à l'unanimité.

2 – Colis des personnes âgées

Rapporteur : Delphine POIRIER, vice-présidente

Le Centre Communal d'Action Sociale de Jonquières St Vincent offre chaque fin d'année aux personnes âgées de 70 ans et plus (ou aux couples dont l'un des conjoints a atteint cet âge) domiciliées sur la commune la possibilité de choix entre un repas de fin d'année ou un colis de Noël.

Il convient donc de prévoir la composition du colis festif et de retenir le prestataire.

Comme pour le repas de fin d'année, plusieurs devis ont été sollicités. Il a été ainsi proposé aux candidats de proposer un colis pour un montant maximum de 20,00€ TTC. 4 entreprises ont été sollicitées, à savoir : Domaine Pierre Feu de Jonquières St Vincent, Les Vignerons Créateurs de Jonquières St Vincent, Le Caveau de Bellegarde et Les Chênes Verts de Nîmes.

Une seule proposition a été parvenue, celle du Domaine Pierre Feu dont la composition du coffret est :

- Bouteille de vin 75cl – Domaine Pierre Feu
- Bloc de foie gras 65g origine Sud-Ouest – Maison Occitanie
- Confiture de figues 45g – Maison Laurino Potiragnes
- Petite poêlée de Fêtes en persillade et fleur de sel – La Table d'Antan 180g
- Canard sauce forestière - La Table d'Antan 300g
- Boîte « un écrin de 5 chocolats Noël » assortiment 40g – Maison Guinguet
- Biscuits Fusettes Chocolat 100g – Les Petits Biscuits de Lara Port la Nouvelle

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de l'action sociale et des familles,
 Vu le budget du CCAS 2025,
 Considérant les colis proposés par les prestataires consultés
 Ouï l'exposé du Rapporteur,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver la proposition de DOMAINE PIERRE FEU pour un montant unitaire de 20 € TTC.

3 – Récompenses aux jeunes diplômés 2025

Rapporteur : Delphine POIRIER, vice-présidente

Le Centre Communal d'Action Sociale de Jonquières St Vincent poursuit sa démarche de mettre à l'honneur le travail et l'investissement individuel de nos jeunes en attribuant une récompense, sous forme de bons d'achats, dont le montant varie selon le diplôme, aux jeunes ayant obtenu le diplôme suivant en 2025 : Diplôme National du Brevet, BEP, CAP, Baccalauréat (général, technologique et professionnel) :

- 40 € pour le Diplôme National du Brevet
- 60 € pour l'obtention du CAP ou d'un BEP
- 80 € pour le baccalauréat

Les jeunes jonquiérois concernés devront présenter un justificatif avant le 1^{er} octobre 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de l'action sociale et des familles,
 Vu le budget du CCAS 2025,
 Ouï l'exposé du Rapporteur,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver l'attribution d'un bon d'achat, pour les jeunes diplômés 2025; dont le montant varie selon le diplôme suivant :
 - 40 € pour le Diplôme National du Brevet
 - 60 € pour l'obtention du CAP ou d'un BEP
 - 80 € pour le baccalauréat
2. De fixer la remise des récompenses à la date du 28 novembre 2025.

4 – Projet d'accès à « l'Espace Partenaires » de la CPAM du Gard

Rapporteur : Delphine POIRIER, vice-présidente

L'Assurance Maladie met à la disposition gratuitement de ses partenaires conventionnés un extranet dédié à l'accompagnement des publics fragiles, afin de faciliter leur accès aux droits et aux soins. Cet espace en ligne permet des échanges personnalisés, simplifiés et sécurisés entre les partenaires et les caisses d'assurance maladie.

L'espace partenaires offre notamment la possibilité de :

- Contacter l'Assurance Maladie pour toute question relative à la relation partenariale ou à un dossier suivi par le partenaire ;
- Transmettre une demande ou un dossier concernant un assuré ;
- Solliciter un rendez-vous pour un assuré ;
- Signaler une difficulté d'accès aux droits ou aux soins ;
- Demander un document pour le compte d'un assuré.

Cet outil s'inscrit pleinement dans les missions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), notamment en matière d'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés avec les démarches administratives ou numériques.

Cependant, n'ayant pas reçu les réponses aux questions relatives au coût de ce projet, au coût du prêt du matériel et au coût de la formation des agents, il est donc proposé au Conseil d'Administration de ne pas adhérer à ce dispositif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Considérant la convention proposée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gard,
Ouï l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. De ne pas approuver la convention de partenariat proposée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gard ;

5 – Echange de terrains dans le cadre du projet des jardins familiaux

Rapporteur : Delphine POIRIER, vice-présidente

Depuis plusieurs années, la commune et le centre communal d'action sociale (CCAS) portent un projet de création et d'aménagement de *jardins familiaux* destinés à être mis à la disposition des administrés. Ce dispositif vise à favoriser la production locale et familiale de fruits et légumes, notamment au bénéfice des foyers à faibles revenus.

Par délibération en date du 22 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de terrains situés dans le quartier de Font Barrière, en bordure du chemin rural des Pesquiers.

Les conjoints ZORODDU, copropriétaires des terrains cadastrés AR 173 (321 m²) et AR 191 (205 m²), tous deux classés en zone naturelle du PLU, ont exprimé le souhait d'échanger ces parcelles contre un terrain appartenant au CCAS, cadastré AL 204, d'une superficie de 4 040 m², classé en zone agricole et actuellement loué à M. Salvatore ZORODDU via un bail rural courant jusqu'en 2029, moyennant un loyer annuel de 128,00 €.

Compte tenu de l'intérêt de cet échange pour la réalisation du projet des jardins familiaux, il est proposé de l'accepter. Il est rappelé que la mise en location des futurs jardins familiaux pourrait générer pour le CCAS une recette annuelle estimée à environ 4 000 €.

Par délibération en date du 10 septembre 2024, le Conseil d'administration du CCAS a décidé de solliciter l'avis de Maître FERIAUD avant de se prononcer sur cet échange.

Il est également précisé que l'entreprise de M. ZORODDU est intervenue à titre gracieux pour effectuer des travaux de débroussaillage et de terrassement sur le site des futurs jardins familiaux, pour une valeur estimée à 5 376,00€ TTC sans facturation à la commune.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

Vu les délibérations du conseil municipal n°051-2023 du 22 juin 2023 et 053-2024 du 22 août 2024,

Vu la délibération du conseil d'administration n°018-2024 du 10 septembre 2024,

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver le principe de l'échange entre :
 - les parcelles AR 173 (321 m²), classée en zone naturelle du PLU et AR 191 (205 m²), classée en zone agricole du PLU appartenant aux consorts ZORODDU.
 - et la parcelle AL 204 (4 040 m²) appartenant au CCAS, classée en zone agricole.
2. De préciser que les frais liés à cet échange seront intégralement à la charge des consorts ZORODDU.

Questions diverses

Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente tiennent à remercier Myriam SEVENERY, Vincente OBIOL, André AGNIEL pour l'organisation et la participation de la semaine Bleue ainsi que Daniel JOUY.

Ils remercient également les 5 intervenants (LA LIGUE CONTRE LE CANCER – France ALZHEIMER – L'AGV PAS'APA – BOÎTE A URGENCES et MONALISA) qui ont tenu un stand gratuitement afin de présenter leur association aux administrés.

Madame la Vice-Présidente a informé les membres du CCAS de la distribution de 2 bons d'achat d'un montant de 80€ à l'association Tennis Club du Parc et 2 bons d'achat d'un montant de 80€ à l'association Animation loisirs à l'occasion d'Octobre Rose.

21 brioches ont été commandées dans le cadre de l'opération Brioches auprès de l'UNAPEI 30 et Madame Annie COGNON les a récupérées dans leurs locaux.

Madame la Vice-Présidente demande si on peut tenir un stand de vente de brioches l'année prochaine.

La séance est levée à 19h30.

* * *

La secrétaire de séance,
Myriam SEVENERY.



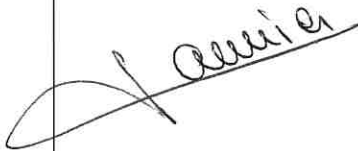
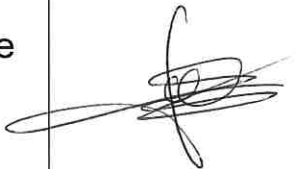
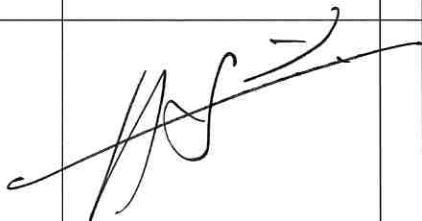
Le Président,
Jean-Marie FOURNIER.



DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

Réunion du C.C.A.S.
Jeudi 16 Octobre 2025 à 18H00 – Hôtel de Ville

FEUILLE DE PRESENCE

NOM	VISA	NOM	VISA
FOURNIER Jean-Marie		AÏT IDIR Sarah	
POIRIER Delphine		COGNON Annie	
SEVENERY Myriam		LE ROY DE PRESALE Christine	
GAYAUD Brigitte		LLINARES Françoise	
AGNIEL André		VIGNE Marie-Line	
CLIMENT Catherine		OBIOL Vincente	
SALLE Mélanie		DELENTE Raphaëlle	
Claude CADENAT			